



E4100-Direction du CCAS ville-

## DELIBERATION N° D.2023.12.113 du Conseil municipal du 14 décembre 2023

### Adhésion de la ville de Versailles au réseau des Villes amies des aînés.

Date de la convocation : 7 décembre 2023  
Date d'affichage : 15 décembre 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 53  
Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE  
Rapporteur : M. François-Gilles CHATELUS

**Président** : Monsieur François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-France SIMON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnès AMABILE, Mme Marie BOELLE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Stephanie BELNA, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

#### **Absents excusés:**

M. Erik LINQUIER, M. Fabien BOUGLE, M. Michel LEFEVRE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Béatrice RIGAUD-JURE.  
Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à M. Eric DUPAU), M. Nicolas FOUQUET (pouvoir à M. Bruno THOBOIS), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Corinne BEBIN), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'action social et des familles ;

Vu les statuts de l'association Réseau francophone des villes amies des aînés, modifiés le 6 juillet 2022 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre par fonction 934 « Santé et action sociale », article par fonction 934238 « Autres actions en faveur des personnes âgées », article par nature 6281 « concours divers (cotisations) »

- Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, et leur part dans la population française, ne cesse d'augmenter. Au niveau national, il est passé de 14 millions en 2009 (22,5% de la population) à 17 millions en 2020 (26,5%). Cette tendance se retrouve également à Versailles puisque ce nombre est passé de 18 835 habitants en 2009 (21,8%) à 19 172 habitants en 2020 (22,5%).

La prise en charge du vieillissement de la population est un enjeu majeur des prochaines décennies qui va impliquer le développement de nouveaux services et aménagements : logements adaptés, soin, surveillance, lutte contre l'isolement et la solitude, assistance administrative et numérique, soutien aux aidants, etc.

Une des spécificités de Versailles par rapport au niveau national est d'avoir une part de personnes âgées de 75 ans et plus très importante. Elle représente 10,5% de la population versaillaise en 2020 - alors qu'elle ne représente que 9,5% de la population au niveau national - et elle est en forte progression. Les projections de population de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) estiment qu'au niveau national, cette part pourrait passer à plus de 12% en 2030 et atteindre quasiment 18% en 2070<sup>1</sup>. Or une part importante de personnes âgées de 75 ans et plus implique une part importante de personnes à risque d'être en perte d'autonomie.

- Face à la nécessité, pour les collectivités territoriales, de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association à but non lucratif, a pour objet de développer au niveau francophone la démarche initiée sur le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le réseau accompagne les collectivités dans la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Le réseau Villes Amies des Aînés a défini huit thématiques :

- Transport et mobilité ;
- Habitat ;
- Espaces extérieurs et bâtiments ;
- Lien social et solidarité ;
- Cultures et loisirs ;
- Participation citoyenne et emploi ;
- Autonomie, services et soins ;
- Information et communication.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble pertinent aujourd'hui pour notre Ville d'adhérer au RFVAA. Aussi, la Ville de Versailles s'engage à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés ; définir un plan d'actions Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- participer à la vie du réseau francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site internet du RFVAA, participation aux événements.

Le Conseil départemental des Yvelines s'est également engagé dans cette démarche et a créé un club Villes amies des aînés (VADA 78) afin de soutenir les communes du département dans leurs démarches d'adhésion et de labellisation. Une plateforme, Ycity, proposant une boîte à outils et le partage d'expériences, a été mise en place pour faciliter la communication entre les porteurs de projets.

Enfin, un fonds d'appui au développement des Villes Amies des Aînés permet d'obtenir des financements.

Aussi, il est proposé par la présente délibération que la ville de Versailles adhère au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, ainsi qu'à la plateforme Ycity proposée par le Conseil Départemental.

Les montants de cotisation respectifs sont de 1000 € pour le RFVAA et de 1500 € pour Ycity.

C'est le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles qui pilotera les actions à mener, dans le cadre de ces adhésions.

A cette occasion, la Ville doit désigner son représentant. Le candidat proposé par la Majorité est M. François-Gilles Chatelus.

Les autres candidats sont appelés à se faire connaître.

Le vote aura lieu au scrutin secret ou public si le Conseil municipal le décide à la majorité.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----  
**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE**

<sup>1</sup> Insee, Évolution de la population de la France de 1990 à 2070 (scénario central de projection) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2496228>

- 1) l'adhésion de la ville de Versailles au Réseau francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) ;
- 2) de désigner M. François-Gilles Chatelus pour représenter la Ville au sein de l'association RFVAA ;
- 3) de s'engager à verser annuellement la cotisation à RFVAA dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants, soit un montant de 1 000 € en 2023 ;
- 4) d'adhérer à la plateforme Ycity proposée par le Conseil départemental des Yvelines ;
- 5) de s'engager à verser la cotisation à la plateforme Ycity, pour un montant de 1 500 € ;
- 6) désigne le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles pour piloter les actions à mener, dans le cadre de ces adhésions ;
- 7) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès du fonds d'appui au développement des Villes Amies des Aînés et à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 48 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 48 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*